

### L'aide publique au développement

21. Les Ministres ont renouvelé leur engagement de maintenir et, dans la mesure du possible, d'accroître les apports d'aide de leurs pays en vue d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés au plan international, notamment en ce qui concerne les pays en développement les plus démunis. Ils se sont déclarés particulièrement préoccupés par l'évolution et les perspectives des pays à faible revenu, en particulier des pays de l'Afrique subsaharienne, et ont appelé à un effort concerté des donateurs Membres du Comité d'Aide au Développement pour adapter leurs efforts et leurs politiques d'aide à la situation particulièrement difficile et aux besoins de ces pays. Les Ministres se sont déclarés satisfaits des conclusions adoptées à la dernière réunion à haut niveau du Comité d'Aide au Développement en vue d'accroître l'efficacité de l'aide par un renforcement de la coordination dans ce domaine. Ils ont estimé que les institutions multilatérales ont un rôle important à jouer dans l'apport d'aide financière et d'assistance technique ainsi que pour aider les pays en développement à mener des politiques plus efficaces. Ces institutions doivent disposer de moyens adéquats. Le rôle de l'Association Internationale de Développement est capital et la reconstitution adéquate de ses ressources présente un degré de priorité élevé.

### L'aide et les financements privilégiés liés à des opérations commerciales

22. Les Ministres ont affirmé leur volonté d'éviter toutes les pratiques de financement, de fait ou de droit, qui entraînent des distorsions dans les échanges et détournent les flux d'aide des objectifs de développement, et d'appliquer intégralement les lignes directrices qu'ils ont adoptées. Ils ont invité les instances compétentes de l'Organisation à agir rapidement pour améliorer les arrangements existants de manière à renforcer la transparence et la discipline dans ce domaine par tous les moyens appropriés. Des points de vue divergents ont été exprimés quant à l'opportunité d'inclure dans cette action des relèvements des seuils fixés pour les éléments de libéralité. Ils ont demandé à ces instances de faire rapport d'ici à la prochaine réunion du Conseil au niveau des Ministres sur les progrès qui auront été faits en direction de ces objectifs.

### L'investissement direct

23. Les Ministres ont noté l'importante contribution que l'investissement direct extérieur peut apporter à l'efficacité de la production, des échanges, y compris du potentiel d'exportation, et des transferts de technologie, ainsi qu'à la réalisation d'un meilleur équilibre entre le financement par l'emprunt et le financement par fonds propres dans les pays importateurs de capitaux. Ils ont demandé à l'Organisation d'améliorer le suivi des flux d'investissements directs ainsi que l'identification des principales mesures et conditions qui, dans les pays d'accueil et les pays investisseurs, sont le mieux à même de favoriser l'investissement direct, notamment en renforçant la confiance et la sécurité dans les pays investisseurs et dans les pays d'accueil, et d'aider les gouvernements des pays Membres à se préparer en vue de discussions constructives avec les pays en développement.